

Amicale des sapeurs-pompiers du centre de secours de ST MEDARD-EN-JALLES

TOURNOI « JEAN SANGO » 2024

Stade RENE ESCARRET
SAINT AUBIN DE MEDOC



St Médard en Jalles, le 19/04/2024

Objet : Challenge de football « Jean Sango » 2024.

PJ : règlement, fiche d'inscription tournoi et repas, déroulement journée.

L'amicale du centre d'incendie et de secours de St Médard en Jalles organise sous l'égide de l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers de la Gironde le tournoi de sixte « **Jean Sango** » sur le site de **ST AUBIN DE MEDOC, stade René ESCARRET, le samedi 29 Juin 2024.**

Veuillez trouver ci-joint le règlement du tournoi, la fiche d'inscription au tournoi et au repas du midi ainsi que le déroulement de la journée.

Les fiches d'inscriptions au tournoi et repas devront nous parvenir au plus tard le **Vendredi 14 juin 2024** soit par courrier soit par mail :

CENTRE DE SECOURS DE ST MEDARD EN JALLES
TOURNOI JEAN SANGO 2023
1 RUE ANTONIN LARROQUE
33160 ST MEDARD EN JALLES

Mail : ludovic.santarossa@sdis33.fr / christophe.enard@sdis33.fr
cedric.reynaldo@sdis33.fr

Une participation de **80 €** par équipe est demandée et sera réglée à l'inscription ou au plus tard le jour du tournoi à l'ordre de « Amicale des SP de St Médard ».

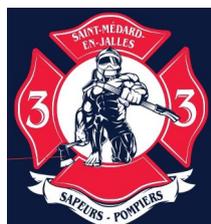
Le repas proposé par l'organisation sera obligatoirement pris par les équipes.

Chaque responsable d'équipes devra faire part aux joueurs du règlement et devra respecter scrupuleusement celui-ci.

Le Centre de Secours de St-Médard-en-Jalles vous souhaite dès à présent une bonne préparation et un bon tournoi.

TOURNOI « JEAN SANGO » 2024

Stade RENE ESCARRET
SAINT AUBIN DE MEDOC



DEROULEMENT DE LA JOURNEE

- 8h30 : accueil des équipes au stade René Escarret à St Aubin de Médoc
Rendez-vous des responsables pour confirmation de présence et connaissance des poules si absent lors du tirage au sort.
- 8h50 : réunion des responsables d'équipes.
- 9h00 : début du tournoi.
- 12h00 : fin des poules et pause déjeuner.
- 13h30 : reprise du tournoi phases consolantes et finales.
- 17h00 : finale du tournoi « challenge Jean Sango ».
- À l'issue, remise des récompenses et le verre de l'amitié offert par l'organisation.

RESTAURATION

- **Obligation de réserver le repas du midi** (voir fiche « réservation repas du midi »).
- Buvette sur site pour vous désaltérer :
 - bières à la pression, sodas, cafés.

TOURNOI « JEAN SANGO » 2024

Stade RENE ESCARRET
SAINT AUBIN DE MEDOC



REGLEMENT DU TOURNOI

ART 1 : le tournoi est ouvert exclusivement aux Sapeurs Pompiers et aux agents non Sapeurs Pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde.

ART 2 : l'adhésion à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Gironde est obligatoire pour les joueurs engagés dans l'équipe.
Le centre de secours de BASSENS ayant gagné le trophée lors de la dernière édition de 2023 devra se présenter avec afin de le remettre en jeu.

ART 3 : le tirage au sort de la constitution des poules sera effectué le jeudi 20 juin à 18h00 au Centre de Secours de St Médard en Jalles. Tous les responsables d'équipes sont invités à y participer.
Chaque équipe sera composée de 8 joueurs maximum et devra fournir un jeu de maillot et un ballon.
Le nombre d'équipe par centre n'est pas limité mais les joueurs ne pourront évoluer que dans une seule d'entre elles.
Les équipes pourront être composées de joueurs masculins et/ou féminins.

ART 4 : le tournoi sera arbitré autant que possible par des arbitres officiels.
La durée des matchs sera proportionnelle aux nombres d'équipes engagées.
Les équipes absentes au moment de la rencontre auront match perdu par forfait.

ART 5 : lors des poules, les points seront attribués de la manière suivante :

- match gagné : 4 pts
- match nul : 2 pts
- match perdu : 1 pts
- match forfait : 0 pt.

Le classement des poules s'effectuera de la manière suivante :

- nombre de points

- goal avérage particulier
- goal avérage total
- meilleure attaque

ART 6 : dans le cas où il y aurait impossibilité de départager deux équipes, une séance de tirs au but sera réalisée.

Pour les phases finales, si les deux équipes finissent sur un score de parité, elles seront départagées par une séance de 3 tirs au but.

Pour la finale, en cas de match nul, les équipes seront départagées soit, par une prolongation de 7 minutes sans mi-temps avec le règlement de mort subite, soit s'il y a toujours égalité par une séance de 3 tirs au but.

Les séances de tirs au but seront conformes au règlement de football à 11.

ART 7 : afin d'éviter tout débordement de temps, la table de marque annoncera les matchs à jouer et en même temps les matchs à venir.

Tous les matchs débuteront et se termineront en même temps sous un coup de sifflet du car podium.

Toutefois, l'arbitre pourra prolonger le temps de la rencontre si événement exceptionnel (blessure...).

ART 8 : tout litige sera débattu à la table de marque. Le responsable d'équipe sera le seul médiateur.

Les arbitres pourront exclure un joueur pour une durée de 2 minutes pour toute irrégularité de jeu.

Si le même joueur devait se voir exclu à nouveau, il sera exclu définitivement du tournoi.

Les actes d'anti-jeu ou de violence envers un arbitre ou un joueur seront sanctionnés par une exclusion définitive du tournoi.

Les organisateurs du tournoi sont les seuls à pouvoir prendre des sanctions disciplinaires concernant des actes ou des propos inacceptables.

ART 9 : les changements sont libres mais se réalisent toujours au niveau de la ligne médiane.

Les touches sont jouées à la main.

Les coups francs sont directs : le mur se tiendra à 5 m au moins.

Le but entrant directement à la suite d'une touche ne sera pas validé.

Les passes en retrait au gardien sont autorisées si celui-ci ne prend pas le ballon à la main.

Il n'y a pas de hors-jeu.

ART 10 : les autres règles sont celles de la F.F.F

Amicale des sapeurs-pompiers du centre de secours de ST MEDARD EN JALLES

TOURNOI « JEAN SANGO » 2024

Stade RENE ESCARRET
SAINT AUBIN DE MEDOC



FICHE DE RÉSERVATION REPAS DU MIDI

AU MENU :

- Rougail Saucisse
- Fromage
- Brownie chocolat

Nom de l'équipe :

Nombre de personne : X **12** € = (total)€

Chèque n° de (organisme bancaire)

.....

Merci d'adresser cette réservation en même temps que celle du tournoi en y joignant le règlement à l'ordre de « Amicale des SP de St Médard-en-Jalles ».

Merci de votre compréhension.

Derniers délais de réservation le Vendredi 21 juin 2024.